



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Recteur de l'académie de Paris,
recteur de la région académique d'Île-de-France,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France**

Affaire suivie par :

Paris, le 31 décembre 2021

Tél : 01 44 62 40 07

Mél : ce.direction@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Le recteur de l'académie de Paris,
recteur de la région académique d'Île-de-France,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale du 1^{er} degré

Mesdames et messieurs les inspecteurs du second
degré (pour information)

Messieurs les responsables des réseaux des
établissements privés sous contrat (pour information)

Objet : Consignes relatives à la rentrée du 3 janvier 2022

L'évolution de la situation sanitaire avec la propagation du variant Omicron a conduit le Premier Ministre à annoncer de nouvelles mesures de lutte contre l'épidémie à l'issue du Conseil de Défense et de Sécurité Nationale qui s'est tenu le 27 décembre dernier.

- ❖ Compte tenu de ces décisions, vous trouverez en pièce jointe la FAQ actualisée
- ❖ Les consignes académiques suivantes complètent les informations nationales :

I) MESURES DE PROTECTION

Tests et autotests :

Dans les écoles, la campagne de tests salivaires en partenariat avec l'ARS et la DASES se poursuit à hauteur d'environ 17 000 tests par semaine dans environ 90 écoles. Il importe que les consentements des familles soient dans toutes les écoles a priori obtenus et que ces consentements augmentent en pourcentage.

Les personnels des écoles et des EPLE doivent pouvoir bénéficier d'autotests à raison de deux par personne et par semaine. En cas de rupture vous pouvez adresser vos demandes à la division de l'intendance et de la logistique du rectorat à l'adresse ce.dil@ac-paris.fr.

Masques :

Un réassort de masques lavables a été mis à disposition de toutes les circonscriptions du 1^{er} degré et de tous les établissements du 2nd degré en novembre dernier au bénéfice des personnels non vulnérables (lavables 50 fois dans le 1^{er} degré, lavables 20 fois dans le 2nd degré) permettant d'équiper les personnels du 1^{er} degré jusqu'en juin, ceux du 2nd degré jusqu'aux vacances de février. Un réassort de masques chirurgicaux jetables a également été fourni pour les personnels vulnérables.

Des masques transparents ont aussi été livrés dans les circonscriptions du 1^{er} degré en décembre au bénéfice des enseignants et AESH de maternelle et de CP (1 sachet de 6 masques lavables 20 fois par agent). Enfin des lots de masques lavables 20 fois de taille S et M ont également été mis à disposition en faveur des élèves qui n'en auraient pas.

Un réassort des différents types de masques sera réalisé en février prochain. Si toutefois vous aviez des besoins ou des questions, vous pouvez adresser vos demandes à l'adresse ce.dil@ac-paris.fr.

Vaccination des personnels :

Les personnels de l'Education nationale travaillant en école ou en EPLE pourront se faire vacciner sans rendez-vous dans deux centres de vaccination à Paris : Station F (5 rue Eugène Freyssinet, 75013 Paris) et cité des sciences (30 avenue Corentin Cariou, 75019 Paris).

Capteurs de CO2 :

La Ville – avec le concours financier de l'Etat - a décidé de procéder à l'achat de 2400 capteurs qui seront déployés dans l'ensemble des crèches, écoles maternelles et élémentaires et des collèges. Ils viennent compléter les 500 capteurs déjà acquis en début d'année scolaire.

Les premières livraisons des 2400 nouveaux capteurs sont arrivées fin décembre et vont être déployées à la rentrée. 1 à 6 par école ou collège selon la taille. La collectivité a décidé d'appliquer un « principe de rotation des capteurs » toutes les six semaines afin de comprendre à quelle fréquence la pièce doit être aérée, en fonction de la configuration de la salle, de l'activité pratiquée, du nombre de personnes dans la pièce etc. Lorsque la bonne fréquence par salle est trouvée et adoptée, le capteur est mis à la disposition d'une autre classe.

Le Conseil Régional a équipé toutes les demi-pensions et les réfectoires des professeurs. Des sondes ont par ailleurs été installées dans les gymnases et les salles de sport. Enfin les proviseurs ont pu faire l'acquisition de purificateurs d'air grâce un crédit dédié. A ce jour 213 lycées d' Île-de-France en sont équipés.

II) GESTION DES PERSONNELS

Remplacement des professeurs :

Pour le 1^{er} degré :

Tous les remplaçants y compris ceux dédiés aux REP+ sont mobilisés sur le remplacement des enseignants jusqu'aux vacances de février. Le ministère ayant donné son accord pour le recrutement de nouveaux contractuels, une campagne de communication pour faire connaître ces contrats qui courront jusqu'aux vacances d'été sera mise en place dès le 3 janvier.

Dans l'hypothèse où des classes seraient fermées en raison d'au moins trois cas positifs et en l'absence de remplaçants disponibles, les membres du RASED doivent pouvoir être mobilisés. Ils le seront systématiquement pour maintenir à l'école des élèves de ces classes dont les parents sont des personnels soignants ou médicosociaux.

Pour le second degré :

Le ministère ayant donné son accord pour le recrutement de nouveaux contractuels, une campagne de communication pour faire connaître ces contrats, en particulier pour les disciplines déficitaires, sera mise en place dès le 3 janvier.

Dans le cadre du dispositif de continuité pédagogique en collège, des moyens spécifiques, sous la forme d'heures supplémentaires d'enseignement (HSE) destinées aux assistants d'éducation (AED) volontaires, seront également mis en place dès la rentrée de janvier 2022. Des précisions seront apportées rapidement sur les modalités de répartition de cette enveloppe (22 000 HSE notifiées à notre académie) et sur les missions entrant dans le cadre de ces nouveaux moyens.

De manière à pouvoir organiser le remplacement des personnels absents, il est essentiel que toutes les absences de personnels soient saisies en temps réel dans les applications de gestion (ARIA pour le 1^{er} degré, GI/GC pour le 2nd degré). Un webex sera organisé à destination des secrétaires de circonscription et des secrétaires de direction en EPLE afin de faciliter la saisie de ces absences.

Formation :

Pour le 1^{er} degré :

En raison de la priorité donnée à la continuité pédagogique et au remplacement des professeurs absents, les formations jusqu'aux vacances de février se limiteront au traitement des besoins suivants :

- le CAFIPEMF et le stage vivier : les candidats seront remplacés par les M2 contractuels alternants ;
- Le CAPPEI.

Les animations pédagogiques incluses dans les 18 heures hors temps scolaire et les constellations seront reportées entre mars et juin 2022.

Certaines formations (Plan Lecture, néo-directeurs en formation statutaire, personnels des 21 circonscriptions engagées dans pHare...) seront reportées en fin d'année scolaire.

Pour le second degré :

En raison de la priorité donnée à la continuité pédagogique en janvier-février, les formations se limiteront au traitement des besoins suivants :

- le numérique exclusivement en lien avec l'enseignement à distance,
- les épreuves du baccalauréat : enseignements de spécialité, oral et grand oral, chef d'œuvre,
- l'orientation et parcours sup.

Les FIL hors les thématiques mentionnées ci-dessus sont reportées.

Sont maintenues :

- les préparations concours ordinairement prévues sur du hors temps scolaire,
- la formation statutaire pour les personnels d'encadrement se déroulant le mercredi après-midi,
- les certifications pouvant faire l'objet d'un réaménagement du calendrier sur du hors temps scolaire, si nécessaire, afin de garantir l'évolution professionnelle pour les personnels qui ont souhaité s'y engager.

Toutes les formations qui entrent dans ces critères seront organisées à distance.

Aide aux directeurs d'école :

Les sollicitations institutionnelles et les enquêtes seront strictement limitées (idem pour les chefs d'établissement).

Les ERUN et les conseillers de circonscription seront pleinement mobilisés pour les évaluations mi-parcours CP et pour la mise en place de la continuité pédagogique.

Suite aux instructions ministérielles, un emploi administratif sera mis à la disposition de chacune des circonscriptions jusqu'aux vacances de printemps ; rattachés administrativement à une circonscription, les agents recrutés auront vocation à exercer des missions d'aide administrative et de gestion au siège de la circonscription ainsi que dans les écoles relevant du périmètre de la circonscription ; leur service sera arrêté par l'IEN de circonscription en fonction des besoins des directeurs d'école.

S'agissant des évaluations d'école, le début de la phase d'auto-évaluation est décalé au retour des congés d'hiver pour se dérouler jusqu'aux congés de printemps, soit du 7 mars au 22 avril. Ne demeure qu'une formation en *visio* des directeurs concernés dans la semaine du 14 février.

III) CONTINUITE PEDAGOGIQUE

Vous trouverez en pièces jointes les fiches guides et ressources pour le premier et le second degrés. Il est indispensable que toutes les écoles et tous les EPLE aient actualisé leur plan de continuité pédagogique.

Pour le 1^{er} degré :

Tous les plans de continuité actualisés doivent être envoyés par les directeurs à leur IEN, lesquels les déposeront à l'adresse <https://synbox.ac-paris.fr/index.php/s/8HazrniPsbq7Hx>.

Il est impératif d'y recenser les élèves ne disposant pas d'équipement et/ou de connexion internet.

Je rappelle que 396 écoles (soit 61%) disposent de l'ENT, les autres pouvant utiliser l'outil académique *Synbox* de partage et d'échange de fichiers.

Pour le second degré :

Il convient que les chefs d'établissement mettent à jour leur plan de continuité pédagogique à partir de la « Fiche d'aide pour plan de continuité pédagogique » : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_2388687/fiche-daide-pour-plan-de-continuite-pedagogique-eple-paris-2021-2022 et répondent à un bref questionnaire en ligne : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_2388695/plan-de-continuite-pedagogique-septembre-2021

Une attention très forte doit être portée aux 350 collégiens qui sont sans équipement et 320 sans connexion au domicile ainsi qu'aux 320 lycéens qui sont sans équipement et 300 sans connexion au domicile.

Les inspecteurs du second degré et la DANE sont à la disposition des chefs d'établissement pour les aider à la mise en place de la continuité pédagogique.

IV) EVENEMENTS – MANIFESTATIONS

Les rencontres de l'enseignement professionnel des 4 et 5 janvier à la Sorbonne ainsi que la réunion des personnels d'encadrement le 10 janvier dans l'amphithéâtre de la Sorbonne sont annulées.

Je sais combien cette période de gestion d'une crise sanitaire inédite a nécessité une pleine mobilisation de vous-mêmes et de vos équipes et je vous en remercie.

Je compte encore sur votre action et sur votre engagement pour réussir cette nouvelle rentrée scolaire et nous adapter aux évolutions de la situation auxquelles nous devons faire face collectivement au cours des semaines à venir.

Christophe KERRERO